

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13/12/2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
37	31	34

Vote
A l'unanimité
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Mans  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2018, le 13 Décembre à 18:00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Sarthe s'est réuni à la salle du conseil MANSIGNÉ, sous la présidence de Monsieur BOUSSARD François, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 06/12/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte des pôles de la Communauté de Communes le 06/12/2018.

**Présents** : M. BOUSSARD François, Président,  
Mmes BOULAY Martine, JOLLY Jeannette, LATOUCHE Béatrice, LIMODIN Yveline, MARTIN Christiane, MISTOUFLET Claudine, PICARD Claudine, POUPARD Mireille, ROBINEAU Lydia,  
MM : ANNE Régis, BEAUDOUIN Jean-Paul, BOUTTIER Patrice, CHAPPELLIERE Jean-François, CORVAISIER Patrick, FOURNIER SYLVAIN, FRESNEAU Roger, GAYAT Xavier, GUILLON Émile, LEGRAND Didier, LEGUET Philippe, LEROY Christian, LESSCHAEVE Marc, MARTINEAU Éric, NÉRON Michel, PAQUET Dominique, PERREUX Frédéric, PLEynet Michel, RAVENEAU Michel, ROUSSEAU Daniel, YVERNAULT Jean-Louis

**Excusés** : Mesdames BOMPAS, ESNAULT, TYLKOWSKI (pouvoir à M. LEGUET)  
Messieurs DE NICOLAY, LELARGE (pouvoir à Mme PICARD), LORIOT (Pouvoir à M. FOURNIER)

Absente excusée CARRÉ Solange remplacée par M. MARTINEAU

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MISTOUFLET Claudine

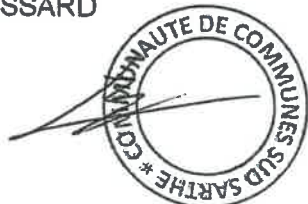
### 2018-DC-198 – Projet Photovoltaïque sur le site de Loirécopark

Monsieur Le Président précise que plusieurs prestataires ont pris contact avec la collectivité pour l'implantation de panneaux photovoltaïques, puisque le site s'y prêterait, notamment par la surface des parcelles potentiellement aménageables. (37.4 hectares). Deux entreprises ont été reçues. Lors du comité stratégique, une présentation des projets a été faite, un avis favorable pour continuer l'étude a été émis.

Compte tenu de l'analyse des propositions reçues, après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire unanimes

- **DÉCIDENT DE RETENIR** l'entreprise Neoen pour l'aménagement d'une parcelle de 37.4 hectares en panneaux photovoltaïques sur le site de Loirécopark
- **AUTORISENT** le Président à signer tous les documents en lien avec ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie conforme :  
En l'Hôtel Communautaire, le 14/12/2018  
Le Président  
François BOUSSARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200073112-20181213-2018-DC-198-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2018  
Affichage : 30/10/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

